



LT/EM – N° 2025/013

VILLE D'IRIGNY  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2025

Publiée sur le site internet de la Commune le : 27 mars 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI - MERCIER – BILLAUD - VERD – FAVRE - BOSGIRAUD – BAILLY da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – SABRAN-LACROIX MERLE - GAREL – RANCHIN – MARCHETTI - ALLARD-BRETON SANLAVILLE - OUANICH – JACQUET - VERILHAC - BACCOU -

Membres absents excusés : M. BENATMANE : pouvoir remis à Mme BERMOND – M. MOCHET : pouvoir remis à M. VERD - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme MERCIER – M. DIGIER : pouvoir remis à Mme CITTADINO – Mme BARTHELEMY : pouvoir remis à M. MARCHETTI -

**Objet : Approbation du Compte de Gestion du Budget Principal - Exercice 2024**

Les Comptes de Gestion établis pour chaque budget, par Mme la Cheffe du Service Comptable de Caluire et Cuire, ont été dressés le 27 février 2025.

Avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année qui suit la clôture de l'exercice, les Comptes de Gestion doivent être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante.

Ces documents retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation identique à celle du Compte Administratif, tenu par l'ordonnateur, en l'occurrence Madame le Maire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MÉTROPOLE DE LYON  
VILLE D'IRIGNY  
7 AV. DE BEZANGE  
CS 80002  
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50  
FAX. 04 72 30 50 59

*Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire sans indication de nom*

[www.irigny.fr](http://www.irigny.fr)  
e-mail : [mairie@irigny.fr](mailto:mairie@irigny.fr)

Les Comptes de Gestion comportent une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ainsi qu'un bilan comptable de la collectivité qui décrit de manière synthétique l'actif et le passif de la Commune.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### SUR PROPOSITION DU MAIRE

### APRES AVIS DE LA COMMISSION FINANCES, GESTION DES BUDGETS

### APRES EN AVOIR DELIBERE

### PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

**ADOpte** le Compte de Gestion du Budget Principal de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Résultat de clôture au 31.12.2023	2 201 701,20 €	5 651 367,97 €	7 853 069,17 €
Part affectée à l'investissement Exercice 2024		- 500 000,00 €	- 500 000,00 €
Résultat de l'exercice 2024	- 286 937,30 €	1 442 000,08 €	1 155 062,78 €
Résultat de clôture au 31.12.2024	1 914 763,90 €	6 593 368,05 €	8 508 131,95 €

Fait à Irigny, le 21 mars 2025  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



Blandine FREYER